



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 03195

Numéro SIREN : 807 990 296

Nom ou dénomination : VACQUIERES CARRELAGE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2016 sous le numéro de dépôt 8411

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

FIDUCIAIRE BONNAUD BORS

4 rue du Lantissargues
M. Dérodé Xavier
34070 Montpellier

V/REF :
N/REF : 2014 B 3195 / 2016-A-8411

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 27/06/2016, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 15/06/2016
- Changement de président

Concernant la société

VACQUIERES CARRELAGE
Société par actions simplifiée à associé unique
495 route de Fontanès
Lieudit Babara
34270 Vacquières

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-8411 le 27/06/2016
R.C.S. MONTPELLIER 807 990 296 (2014 B 3195)

Fait à MONTPELLIER le 27/06/2016,
LE GREFFIER



15B 3195

A 8411

27 JUN 2016

VACQUIERES CARRELAGE
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social 495 route de Fontanès
Lieu-dit Babara
34270 VACQUIERES
RCS MONTPELLIER : 807 990 296

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 JUIN 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE,
Le 15 juin,
A 09h00,

Madame Angela LARA, demeurant 495 route de Fontanès, Lieu-dit-Babara, 34270 VACQUIERES,
Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros composant le capital social de la Société
VACQUIERES CARRELAGE,

Associée unique de ladite Société, a pris les décisions suivantes :

- Changement de Président

DECISION UNIQUE

Madame Angela LARA décide de se nommer en qualité de Présidente en remplacement de
Monsieur Daniel LARA, démissionnaire.

L'associée unique déclare accepter les fonctions de Présidente qui lui sont confiées et n'être
frappée d'aucune interdiction susceptible d'entraver leur exercice.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Angela LARA